



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE



www.p3a-algerie.org

N°37
Avril - Mai - Juin 2017

FOCUS :

- Le jumelage DGAPR : Pour un système pénitentiaire aux normes internationales : P.2,3

JUMELAGE :

- Le Jumelage CREG : Clôturé avec succès : P.4,5
- Le Jumelage MIM : Un Jumelage pour développer l'innovation industrielle en Algérie : P.6,7
- Le jumelage AGIRE : Pour une meilleure gestion des ressources en eau en Algérie : P.8

TAIEX :

- Mission TAIEX : Gestion des scènes de crimes majeurs : P.9

SPRING

- Formation au profit du personnel de l'Office Central de Repression de la Corruption : P.10,11





LE JUMELAGE AVEC L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : POUR UN SYSTÈME PÉNITENTIAIRE AUX NORMES INTERNATIONALES

Par Bruno CLEMENT-PETREMANN, Conseiller-Résident de Jumelage

Initiée en 2013, l'idée d'une telle aventure ne s'est forgée qu'en avril 2015 à l'occasion du déplacement de la directrice de l'administration pénitentiaire Française à Alger et a réellement pris corps en mai 2016 avec l'installation du CRJ à El Biar. Très vite, il est apparu que l'intitulé même de notre projet serait la référence absolue pour l'ensemble des parties et le discours commun autour duquel nous allions tous nous retrouver : « renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales ».

Avant de souligner les avancées qui d'ores et déjà peuvent être portées au crédit de l'équipe, revenons en quelques chiffres sur la dimension du projet :

Les objectifs du jumelage

Trois thèmes sont traités :

- l'amélioration du système de gestion globale de l'administration pénitentiaire ;
- le renforcement de la prise en charge en matière de réinsertion ;
- le renforcement de la sécurité des établissements .

Chaque thème se décompose en plusieurs activités

1. Améliorer la gestion des établissements :

- Développement d'un outil au service de la planification stratégique (système d'information)
- Formation des cadres à la planification

stratégique (définition d'objectifs ; création et exploitation d'indicateurs);

- Optimisation de l'ouverture d'une nouvelle école de formation pour favoriser le développement de la culture de la performance (organigramme de l'école, ingénierie de formation);
- Evaluation des agents de la DGAPR (en intégrant la culture de la planification stratégique).

2. Renforcer la capacité de prise en charge en matière de réinsertion :

- Mettre en œuvre les plans individuels de réinsertion (cette activité vise à généraliser les projets d'exécution des peines pour chaque personne condamnée en proposant un véritable parcours);
- Développer le savoir-faire des assistants sociales (professionnaliser les agents en charge de l'insertion des détenus);
- Améliorer la prise en charge de certaines catégories (les femmes, les mineurs, les toxicomanes);
- Favoriser le développement du travail pénal.

3. Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires :

- Soutenir le processus de catégorisation des détenus (évaluation des profils ; adéquation avec le régime de détention proposé);
- Développer les audits de sécurité (favoriser la création d'un service d'audit ; formation à la technique des audits ; élaboration de référentiels.

Les moyens du jumelage

- Trois états sont concernés : l'Algérie, état bénéficiaire, la France et l'Italie, états membres;
- le budget est de 2 millions d'euros
- La durée du jumelage est de 30 mois (mai 2016 à novembre 2018);
- La structure est la suivante : trois chefs de projet pour chacun des pays concernés ; un conseiller résident jumelage en poste à Alger (fonctionnaire de l'administration pénitentiaire française) ainsi qu'un homologue du conseiller résident en fonction à la DGAPR;
- 89 experts sont mobilisés par les deux états membres et le contrat de jumelage prévoit que 236 missions devront être organisées. L'objectif est de former 1650 agents de la DGAPR. Par ailleurs 5 voyages d'études sont prévus à destination des états-membres;
- Les frais inhérents à la logistique sont pris en charge par la DGAPR.

D'emblée, le jumelage s'est placé sous l'égide de la philosophie suivante : notre action est guidée par l'échange de pratiques professionnelles permettant de dégager un corpus de réponses communes aux questions qui se posent de manière universelle à l'administration pénitentiaire sous toutes les latitudes. Par exemple, comment prendre en charge un détenu dangereux ou présentant des troubles du comportement ? Quels sont les instruments donnant corps à la mission de prévention de la récidive ? Quels outils pour évaluer

Suite... >>>

les agents en fonction des objectifs qui sont ceux définis par le ministre de la justice à l'administration pénitentiaire ?

Il s'agit donc d'une démarche pragmatique qui vise à favoriser l'évolution d'une administration ayant connu de profonds changements dans les dernières années (création des services extérieurs pour assurer la mission de prévention de la récidive, construction massive d'établissements pénitentiaires neufs pour assurer une prise en charge digne, mise en place du bracelet électronique).



Ces changements rapides et profonds nécessitent également une mise en cohérence de tous les dispositifs. C'est une des raisons pour lesquels l'activité relative à la planification stratégique s'est vite révélée comme le fil rouge du jumelage. Après la convergence vers des standards internationaux, la cohérence est nécessaire au vu de la dimension de l'administration pénitentiaire algérienne. Selon le contrat de jumelage, on y compte en effet 142 établissements, près de 30 000 agents et plus de 66 000 personnes incarcérées.

Ce pragmatisme fondé avant tout sur l'échange de pratiques professionnelles a été rendu possible dans la phase préparatoire par deux actions majeures : les visites de terrain, une quinzaine à ce jour, effectuées par le CRJ (et l'on doit souligner ici l'esprit d'ouverture de la DGAPR qui a facilité ces déplacements) et les missions exploratoires réalisées par les

experts-clés, qui ont constitué autant d'audit rapide sur les principales activités permettant ainsi de mettre au point un programme de formation en lien avec les cadres de la DGAPR collant au plus près des besoins.

C'est donc dans ce contexte que les formations, qui occupent la place centrale du projet, ont pu débiter à l'école nationale des fonctionnaires pénitentiaires (ENAFAP de Kolea). Etablissement public, récemment ouvert, l'exploitation maximale de ce site et les conditions de travail qu'il propose sont une des clés de la réussite.

Les actions de formation

- Ce que prévoit le contrat : 1650 agents formés avec 942 hommes jours;
- A ce jour, les résultats sont les suivants : près de 600 personnes formées pour 140 missions réalisées;
- Les formations sur des activités importantes sont achevées ou prendront fin avant la fin de l'été : la généralisation du plan individuel de réinsertion ; la catégorisation des établissements et des détenus ; l'évaluation des fonctionnaires.

Le rythme adopté permet d'affirmer que les objectifs en matière de formation seront tenus. Reste ensuite à négocier l'étape la plus délicate qui est d'assurer la pérennité des actions du jumelage. C'est tout l'enjeu des plans d'action que nous devons élaborer pour chaque activité aux termes du contrat. Nous les avons conçus comme des instruments d'évolution du système, notamment

sous l'angle organisationnel, à la fois souples et réalistes. Ils sont travaillés avec les cadres correspondants de la DGAPR et les experts-clés dès lors qu'une activité est en voie d'achèvement, ce qui permet de prendre en compte ce qui s'est joué durant les formations.

Certains d'entre eux sont déjà utilisés par la DGAPR pour réfléchir sur les réformes futures, comme par exemple la question de l'organisation administrative la plus pertinente pour mettre en œuvre la planification stratégique.

Enfin, nous allons également élaborer des programmes destinés aux stagiaires s'étant montrés les plus investis lors des formations initiales. Ces formateurs de terrain pourront ainsi prendre le relais des experts des états membres auprès de leurs collègues.

Une anecdote pour finir, qui traduit l'état d'esprit qui règne sur le jumelage : qu'elle ne fut pas la surprise, précédant une grande joie, du CRJ d'entendre le chef d'établissement qui l'accueillait lui confier son admiration pour Paul AMOR. Ce dernier, magistrat, résistant, fut le premier directeur de l'administration pénitentiaire Française au sortir de la seconde guerre mondiale. Et on lui doit le lancement de toutes les grandes réformes sur lesquelles nous nous retrouvons encore aujourd'hui. Notre ami chef d'établissement en avait entendu parler par un expert lors d'une formation sur la catégorisation. En quelque sorte, la boucle est bouclée.



LE PROJET DE JUMELAGE DE LA COMMISSION ALGÉRIENNE DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (CREG) AVEC LES AUTORITÉS DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE DE L'AUTRICHE (E-CONTROL) ET DE L'ESPAGNE (CNMC).



Clôturé avec succès

Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association P3A un projet de jumelage entre la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) et les deux régulateurs européens autrichien (E-Control) et espagnol (CNMC) a été mené pendant 24 mois.

Ce projet a démarré le 2 Août 2015. Il a été doté d'un budget de 1.2 million d'euros, et avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité du service public de la distribution de l'électricité et du gaz et à l'efficacité du cadre de régulation dans la surveillance du marché de l'électricité et du gaz, dans l'intérêt des consommateurs algériens.

La fiche de jumelage comportait six (6) composantes distinctes, et chaque composante a été segmentée en plusieurs activités et différents travaux avec les experts d'E-Control (Régulateur Autrichien) et du CNMC (Régulateur Espagnol).

Les activités contenues dans les six (6) composantes de la fiche ont été réalisées pour une grande partie en 2016. Il s'agit notamment des volets relatifs à :

- 1- La protection du consommateur et la qualité du service public : Amélioration de la régulation de la qualité de service et de la capacité globale de protection des consommateurs ;
- 2- Le monitoring des indicateurs de la qualité de service de la distribution de l'électricité et du gaz (techniques électricité et gaz, commercial) afin d'améliorer le suivi des plans de performances des distributeurs selon les meilleures pratiques internationales ;
- 3- Mécanismes d'encouragement des énergies renouvelables et de la cogénération : Fourniture de méthodes pour soutenir et promouvoir les sources d'énergie renouvelable et la cogénération ;
- 4- Gestion des données : Amélioration de l'échange de données et du traitement des données entre la CREG et les opérateurs ;
- 5- Tarification transfrontalière et compensations : Fourniture de méthodologies adéquates pour gérer les interconnexions électriques et les plates-formes d'échange
- 6- L'organisation hautement performante (HPO).

Composante 1 : Protection des consommateurs et qualité du service public

Les travaux de cette composante ont porté, principalement, sur les activités clés de la protection des consommateurs et de la qualité du service public, à savoir :

- 1-Le traitement des plaintes et le règlement extrajudiciaire des différends.
- 2-Le contrôle de la qualité du service rendu par les opérateurs.
- 3-L'indemnisation de la clientèle en cas de défaillances dans la qualité du service.
- 4-Le partage d'informations et la coopération avec les associations de consommateurs.

Les travaux de cette composante ont été sanctionnés par l'organisation d'une visite d'études à Vienne (Autriche) chez le régulateur Autrichien E-Control qui a couvert les thématiques traitant de la protection des consommateurs et de la régulation de la qualité de service.

Suite... >>>

Composante 2 : Suivi des concessionnaires et politique de prix

Les travaux de la composante 2, relatifs au suivi des concessionnaires et politique de prix, ont été répartis sur les thématiques suivantes:

- 1-Incitation à la conformité ;
- 2-Qualité de régulation de l'offre ;
- 3-Compétence référentielle ;

La visite d'étude pour cette composante a permis aux cadres de la CREG de se familiariser avec les modèles théoriques de régulation fondée sur l'incitation et la qualité de la régulation d'approvisionnement en énergie.

Composante 3 : Energies renouvelables

Cette composante qui traite des énergies renouvelables (EnR) et de la cogénération, est l'une des actions les plus importantes du projet de jumelage. Elle est composée des activités suivantes :

- 1-Mécanismes de soutien aux énergies renouvelables ;
- 2-Audit des installations renouvelables ;
- 3-Intégration des renouvelables aux réseaux ;

La visite d'étude dans les locaux de la CNMC, a en outre permis de compléter les résultats de cette composante par la pratique en Espagne dans le domaine des énergies renouvelables et de la cogénération.

Composante 4 : Gestion des données

L'objectif principal de cette composante était de permettre à la CREG d'améliorer sa gestion des données à l'interne et son système d'échange de données avec les opérateurs.

Les travaux ont été répartis comme suit :

- 1-Définition des données et des formats de données.
- 2-Applications informatiques.

Lors d'une visite d'étude organisée à Vienne, les participants de la CREG se sont familiarisés avec les applications informatiques utilisées à E-Control pour la gestion des données.

Composante 5 : Tarifs transfrontaliers et compensation entre Gestionnaires de Réseaux de Transport

Cette composante consistait en l'acquisition des concepts et principes de fonctionnement d'un marché de l'électricité libéralisé ainsi que ceux permettant des échanges transfrontaliers d'électricité basés sur les mécanismes du marché.

Les thématiques traitées sont :

- 1-Fonctionnement du marché de l'électricité
- 2-Tarifs transfrontaliers dans les pays de l'UE

Une visite d'étude à Madrid a permis de donner une vision particulière sur les organisations des échanges transfrontaliers d'électricité en Europe et en Espagne en particulier.

Composante 6 : Organisation Hautement Performante (HPO)

Cette composante a permis de traiter avec la CREG le modèle HPO (modèle d'organisation hautement performante) dans le but de soutenir le régulateur dans l'élaboration des stratégies pour atteindre les normes de performance les plus élevées en fonction du cycle de vie organisationnel.

Les travaux menés sont :

- Évaluation du niveau de performance actuel de la CREG;
- Le chemin vers une organisation hautement performante

D'une manière globale, la CREG, a œuvré, depuis sa création en 2005 par la loi 02-01, à la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de ses missions. Elle a été particulièrement intéressée par le renforcement de ses structures grâce à l'assistance technique et l'expertise des institutions homologues en faisant appel à cet outil de jumelage et plus particulièrement par les thématiques traitées au niveau de chaque composante tel que cité plus haut.

L'un des plus importants résultats du projet, est la capacité d'assembler un cadre d'échange d'informations et à construire un espace de dialogue entre toutes les parties prenantes, sur les différentes

thématiques contenues dans les termes de référence dudit projet.

En effet, sur le plan institutionnel et administratif, l'exposé de l'expérience européenne dans le domaine de la régulation de l'électricité et du gaz a permis à la CREG d'approfondir ses connaissances relatives au cadre réglementaire européen dans le domaine de la régulation de l'énergie, et la découverte des différents outils développés depuis l'instauration de l'ouverture du marché en Europe.

Aussi et en terme de participation au déroulement du jumelage, les opérateurs, les associations de consommateurs ainsi que les représentants des Ministères de l'Énergie, du Commerce, de l'Intérieur et de la Justice ont été associés aux travaux menés au sein de certaines composantes avec le personnel de la CREG et les experts des deux régulateurs homologues et notamment celles traitant de la qualité du service public de la distribution de l'électricité et du gaz ainsi que de la protection des consommateurs.

Enfin, sur le plan formation, ce projet de jumelage a permis aux cadres de la CREG ainsi qu'aux participants des différents opérateurs et institutions participantes, de tirer profit en terme d'échange et d'acquisition de connaissances et d'un certain savoir-faire dans les différents domaines traités.

Par M. Farid Rahoual
Chef de projet Jumelage CREG



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES



Un Jumelage institutionnel pour développer l'innovation industrielle en Algérie

Le projet de jumelage Institutionnel entre l'Algérie et un consortium européen France-Espagne-Finlande, pour « appuyer le Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle » a été officiellement lancé Mardi 04 avril 2017 au Centre International des Conférences (Club des Pins –Alger).

Ce consortium est constitué, côté européen, du Ministère Français de l'Economie et des Finances, comme chef de file, du ministère espagnol de l'Economie et de l'Industrie et du Ministère Finlandais de l'Emploi et de l'Économie.

D'une durée de 24 mois, ce jumelage, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association qui stipule que « la coopération industrielle doit notamment stimuler l'innovation technologique et valoriser les ressources humaines ainsi que le potentiel industriel, à travers une meilleure exploitation des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique ».

Il participe ainsi à la mise en œuvre de la feuille de route accompagnant l'Accord d'Association qui prévoit notamment un appui à l'innovation, au développement des technologies de l'information, de la communication et de l'intelligence

économique, ainsi que la définition d'un programme de promotion de l'innovation et d'un cadre national de l'innovation qui s'intègre comme un volet de la stratégie industrielle.

Financé à hauteur de 1,45 million d'euros par l'Union européenne, ce projet vient en complémentarité des efforts déployés par l'Algérie pour faire face au défi de promouvoir une industrie forte et diversifiée et répond aux objectifs des réformes économiques engagées en vue de la diversification de l'économie algérienne et de la mise en place des conditions favorables à un développement industriel rapide et soutenu pour mettre l'économie sur le sentier de la croissance. L'expérience, l'expertise et l'accompagnement européen dans ce domaine revêt à ce titre une grande importance pour le futur de l'industrie algérienne et de sa compétitivité.

D'une durée de 24 mois, ce jumelage vise aussi à renforcer le système national de l'innovation et contribuer au développement de sa bonne gouvernance et de la qualité des politiques qu'il mettra en œuvre. Il permettra aussi de créer des réseaux territoriaux d'appui aux PME à travers des pôles de compétitivité (zones et parcs industriels) pour prendre en charge

l'innovation au niveau territorial, mettre en œuvre un système d'information intégré dédié à l'innovation selon les standards internationaux en développant les outils de collecte et de traitement de données. A cet effet, une première enquête pilote sur l'innovation industrielle sera lancée.

Le renforcement des compétences des cadres du Ministère de l'Industrie et les organismes sous tutelle figure aussi parmi les résultats attendus de ce jumelage.

Parmi les activités phares menées depuis son lancement ;

1) L'Organisation d'une visite d'étude en Espagne sur le sujet des stratégies d'innovation industrielle et de leur cadre réglementaire d'une durée de 05 jours au profit de 7 cadres du Ministère de l'Industrie et des Mines (du 17 au 21 avril 2017) :

L'objet de cette visite d'étude était de contribuer à l'acquisition d'une vision globale des stratégies d'innovation industrielle et de leur cadre institutionnel et réglementaire existants en Espagne, ainsi que des dispositifs d'incitation et de financement de l'innovation. Cette visite a permis de préciser les besoins en formation supplémentaire pour les

Suite... >>>

cadres algériens du secteur public et les acteurs de l'innovation en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'innovation industrielle en Algérie. Les exposés et rencontres organisés ont visé à donner à la délégation algérienne, une connaissance aussi complète que possible du cadre légal et de gouvernance du système national d'innovation et des expériences espagnoles, assez proches de celles de la plupart des pays de l'Union européenne, dans le domaine des politiques de l'innovation; des mécanismes et des procédures de mise en œuvre de la stratégie nationale; de la conception et de la gestion des programmes de soutien à l'innovation.

Les échanges avec les agences espagnoles chargées de la recherche et de l'innovation ont permis une compréhension plus profonde des approches pour l'élaboration de stratégies et des plans d'action sur la recherche et l'innovation, ainsi que du cadre juridique et de gouvernance dans lequel les politiques d'innovation se développent aujourd'hui en Espagne.

Aussi, ces échanges ont porté sur les aspects liés à l'expérience et à la situation du système national d'innovation en Algérie et au développement d'actions incitatives à l'innovation dans le contexte socioéconomique algérien.

2) Mission d'expert pour la réalisation d'une première enquête pilote sur l'innovation industrielle en Algérie d'une durée de 9 jours, au profit de 24 personnes ressources dont 13 personnes du MIM et 11 d'autres organismes d'appui.

L'enquête sur l'innovation dans les entreprises algériennes est considérée comme une source privilégiée d'information pour le MIM et l'État algérien; non seulement pour calculer les indicateurs du tableau de bord de l'innovation algérien (TBIA), relevant du Manuel d'Oslo ; mais aussi pour réaliser un état des lieux plus large de l'innovation dans les entreprises algériennes.

Selon la qualité du retour obtenu auprès des chefs d'entreprises, cette enquête devrait permettre également au MIM d'identifier une population d'entreprises innovantes ou potentiellement innovantes qu'il pourra ensuite accompagner par

les mesures d'aide à l'innovation. La mission a permis de présenter, par une méthodologie interactive, le schéma standard international d'enquête de façon à identifier le processus global de l'enquête pilote sur l'innovation à mettre en place avec le MIM, les décisions à prendre et les actions à réaliser non seulement pendant les missions, mais aussi entre les quatre missions programmées pour que le travail d'accompagnement sur place des experts avec les équipes algériennes soit le plus efficace possible. Le cadre général de réalisation de cette enquête a pu être co-défini et le questionnaire d'enquête a été co-construit.

Cette mission a pour résultat le transfert de connaissance sur le système d'enquête internationale à utiliser pour déployer l'enquête pilote innovation, et l'échange d'expériences sur les enquêtes déjà menées en Algérie, notamment sur les comportements de réponse, ainsi que sur les contenus et mises à jour des bases de données constituées par les uns et les autres.

Le lancement de l'enquête pilote est prévu pour le mois d'octobre 2017.

3) Mission d'expert pour l'appui à la mise en place d'une cellule de veille et suivi «brevets» :

Nombre de participants : 10.

- MIM : 02 ;
- INAPI : 08

Durée de l'activité 03 journées d'expert, (du 11 au 13 avril 2017).

Cette mission s'est inscrite dans le cadre de l'activité 4 du résultat 2 du Jumelage et consiste en un appui à l'INAPI pour lui permettre de développer une fonction d'analyse et d'exploitation de tableaux de bord et de tableaux pilotes visant à renforcer ses compétences organisationnelles et d'analyse dans le domaine de l'expertise brevet et marque. La mission 1, qui s'adressait avant tout aux ingénieurs « **propriété industrielle** » de l'INAPI, a permis de réaliser un état des lieux des actions de veille et une formation à la recherche dans les bases de données brevet, et de former les équipes aux techniques de recherche afin qu'elles soient à même d'effectuer des veilles stratégiques au profit du MIM, ainsi que des veilles au profit des entreprises innovantes.

Des collaborateurs de la DGCI/ Division Innovation et de la DGVSESI/ Veille Stratégique du MIM ont assisté à cette mission de façon à acquérir une compréhension d'ensemble des problématiques liées à la propriété industrielle et des données disponibles auprès de l'INAPI pour leurs analyses. Les méthodes d'analyse de la nouveauté et les stratégies de recherche ont été bien approfondies au travers de nombreux exemples et cas pratiques menés en séance à la fois par l'expert, mais aussi par les collaborateurs de l'INAPI.

Les ingénieurs de l'INAPI possèdent désormais les pré-requis pour mettre en place des actions de veille Brevet et en analyser les résultats.

Toutes ces activités prouvent que ce projet de jumelage est venu renforcer la dynamique de relance du secteur industriel en Algérie lequel constitue un des leviers fondamentaux de la stratégie de diversification de l'économie nationale.

Rappelons enfin que ce projet mobilisera :

59 experts européens pour un total de 604 journées d'expertise. Quatre (04) visites d'études pour 28 cadres du Ministère de l'Industrie et des Mines seront organisées dans les 3 pays membres du Consortium européen (France, Espagne, Finlande).

Outre ce jumelage, l'Algérie sera également partenaire de l'UE dans une nouvelle initiative régionale qui sera lancée prochainement. Cette initiative porte sur le renforcement des écosystèmes innovation en Méditerranée et verra aussi le lancement d'un autre programme dans le domaine industriel entre l'Algérie et l'UE baptisé «Programme de diversification industrielle et d'amélioration du climat des affaires».

LE JUMELAGE AGIRE : POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN ALGÉRIE.



Par M. BENMOUFFOK Houcine.

Directeur de développement et de la gestion intégrée des ressources en eau,
Homologue du conseiller résident de jumelage.

L'Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources Eau – AGIRE-, qui relève du Ministère des Ressources en Eau, est depuis quelque mois en jumelage institutionnel avec le Groupement Belges de Wallonie composé du Service public de Wallonie, de la Société Wallonne des Eaux et de la Société Publique de Gestion de l'Eau. Ce jumelage s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne -P3A-.

Pour notre agence, qui dépasse à peine 3 années d'activités, un jumelage avec un partenaire qui dispose d'une expertise appréciable dans les domaines liés à la gestion des ressources en eau, vient à point nommé pour s'assurer une montée en puissance dans ses domaines d'intervention qui s'articulent essentiellement autour :

- de la réalisation des études de développement de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'actualisation des plans à moyen et long terme de développement sectoriel à l'échelle nationale ;
- du développement du système de gestion intégrée de l'information sur l'eau à l'échelle nationale ;
- de la gestion des actions d'incitation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité des ressources en eau ;
- de la Collecte des redevances pour usage de l'eau du domaine public.

Sur le plan opérationnel, ce jumelage d'un délai de 24 mois qui porte **sur la gouvernance et la gestion intégrée des ressources en eau**, a été lancé en avril 2017. Les activités qui seront mises en œuvre devraient permettre à l'Agence d'atteindre 3 résultats :

- le renforcement de ses capacités managériales et organisationnelles ;
- l'amélioration de ses performances en matière de gestion opérationnelle, de planification et de pilotage dans le secteur de l'eau ;
- la consolidation de son système d'information.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques en matière de gouvernance et de gestion intégrée des ressources en eau de l'AGIRE.

18 activités dont 3 visites d'études ont été conçues de façon à couvrir les préoccupations majeures de l'AGIRE dans la réalisation de ses missions statutaires.

1. Au plan organisationnel :

Appui à l'AGIRE dans la mise en place de :

- mécanismes de coordination de l'AGIRE avec ses démembrements les Agences de bassins hydrographiques ;
- mécanismes de suivi et d'évaluation continue de la performance de la GIRE et mise en place d'une cellule d'audit de performance ;

- d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

2. Au plan gestion opérationnelle des ressources en Eau

Accompagnement dans les domaines de :

- l'élaboration des contrats de nappes, des plans de gestion suivant l'approche GIRE et de la concertation au niveau des régions hydrographiques ;
- la définition du rôle de l'AGIRE dans la protection de la ressource ;
- l'amélioration des procédures de recouvrement de la redevance.

3. Au plan consolidation du système d'information :

Appui dans les domaines de :

- L'actualisation des bases de données régionales et nationales
- la mise en place d'un système de gestion documentaire de l'AGIRE et des ABH.

Une organisation a été mise en place pour mettre en œuvre ce programme ambitieux. Des chargés de résultats et des points focaux par activité sont désignés pour suivre en collaboration avec les Experts Court Terme du partenaire Belge la réalisation des actions programmées.

Concernant les premiers résultats pour l'AGIRE, en plus des diagnostics établis au jour d'aujourd'hui par les experts belges dans les différents domaines d'intervention de l'AGIRE, l'expérience acquise à l'occasion de la préparation des termes de références du projet de jumelage aux côtés d'experts rompus à ce genre d'exercice est le premier acquis de l'Agence. En effet la définition des résultats obligatoires à atteindre, la déclinaison des activités permettant l'atteinte des résultats, la contribution dans la définition du cadre logique en phase avec les missions et les plans d'actions de l'AGIRE sont autant de points qui ont apporté une valeur ajoutée certaine.

Enfin, il est important de signaler que l'appui manifesté par les différents intervenants dans le projet (le MRE, la délégation de l'UE, l'UGP- 3A), qui ont montré un intérêt particulier au projet lors de la conférence de lancement, rassure l'AGIRE et ses partenaires Belges qui mettront en œuvre les moyens nécessaires pour réussir ce challenge.



MISSION D'EXPERT TAIEX

Gestion des scènes de crimes majeurs, les 24 et 27 avril 2017

Une mission d'expert TAIEX portant sur « La gestion des scènes de crimes majeurs » a eu lieu du 24 au 27 avril 2017.

Organisée en coopération avec la Direction Générale de la Sûreté du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, cette mission avait pour objectif d'étudier les procédures techniques de recherche d'indices sur la scène des crimes, amenant à l'identification des victimes et des auteurs présumés et à la détermination des causes criminelles ou erreur humaine, notamment dans les cas d'accidents majeurs ferroviaires, maritimes ou crash d'avion.

De par ses missions, la Direction Générale de la Sûreté Nationale est appelée à intervenir pour élucider tout type de scène de crime ; et comme toute autorité en charge de la sécurité nationale, la DGSN intervient pour statuer sur les causes criminelles ou l'erreur humaine est à l'origine d'accidents ferroviaires, maritimes ou crash d'avion entraînant d'importantes pertes humaines et matérielles. Bien que la DGSN ait déjà exercé ce type de mission, elle souhaitait renforcer ses compétences par un appui spécifique dans le domaine de la gestion des scènes de crime majeures et conforter son expertise en la matière.

A travers cette mission, la DGSN ambitionnait de disposer d'une approche pour une bonne gestion d'une

scène de crime afin de :

- 1- rassembler les éléments constitutifs du crime;
- 2- apporter des preuves matérielles au dossier d'enquête;
- 3- identifier le ou les auteurs.

Cette mission qui s'est étalée sur 4 jours a vu la participation de plusieurs cadres des différentes directions de la DGSN : Service Central de la Police scientifique et Technique (SCPST), Département d'Identification Génétique (LCPS Alger, SDPST/DPJ), Service chargé de l'expertise en Identité Judiciaire/SCIJ.

Deux experts espagnols spécialistes de l'équipe de l'unité centrale de recherche criminalistique, garde civile au Ministère de l'Intérieur Espagnol, ont dispensé cette formation sur la gestion des scènes des grands crimes/accidents.

Une attention particulière a été portée sur l'étude des procédures d'inspection visuelle dans des espaces fermés et des grands espaces ouverts. Ces procédures ont été illustrées avec des exemples réels et mis en pratique lors de plusieurs exercices où les participants ont dû révéler des indices. Les participants ont établi ensuite un rapport d'inspection qui a été examiné conjointement avec les experts.

Rappelons enfin que cette mission d'expert s'inscrit dans les dispositions de l'Accord d'Association, notamment dans son article 51 qui vise la « coopération scientifique, technique et technologique » et son article 82 lequel accorde une importance particulière au renforcement des institutions et de l'Etat de droit, par l'application du droit et le fonctionnement de la justice.





Formation au profit du personnel de l'Office Central de Repression de la Corruption (OCRC) sur les techniques d'enquêtes et d'investigation en matière de lutte contre la corruption : priorité et nécessité

La lutte contre la corruption a occupé une place importante dans le processus des réformes engagées ces dernières années en Algérie. Dans ce cadre, il a été procédé au renforcement de l'arsenal juridique par l'adaptation des procédures judiciaires dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, la création de pôles judiciaires spécialisés et l'adoption de techniques spéciales d'investigation.

En plus des institutions classiques engagées dans la lutte contre ce fléau, telles que la Cour des comptes et l'inspection générale des finances, l'Algérie a préconisé la mise en place de nouveaux mécanismes, dont les plus importants sont: la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), placée auprès du Ministre des Finances et chargée de la lutte contre le financement du terrorisme et du blanchiment d'argent, ainsi que l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) qui placé auprès de son excellence monsieur le président de la république, avec pour mission de mettre en application la stratégie nationale en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Dans ce même contexte et en harmonie avec les dispositions de la convention des nations unies contre la corruption, «l'Office central de Répression de la corruption» (OCRC), en tant qu'organe à caractère répressif, a été créé et placé auprès du ministre de la justice, garde des sceaux.

L'Office est un service central opérationnel de police judiciaire chargé d'enquêter sur les faits susceptibles de constituer des actes de corruption et de traduire les auteurs présumés devant les juridictions compétentes à cet effet il exploite toute information liée à la corruption parvenue par différentes voies (courrier classique, titres de presse, téléphone court **1022**, ou via le site de l'office: www.ocrc.gov.dz)

Bénéficiant d'une composante humaine pluridisciplinaire, l'office comprend en son sein des officiers et des agents de police judiciaire relevant des services du Ministère de la Défense Nationale

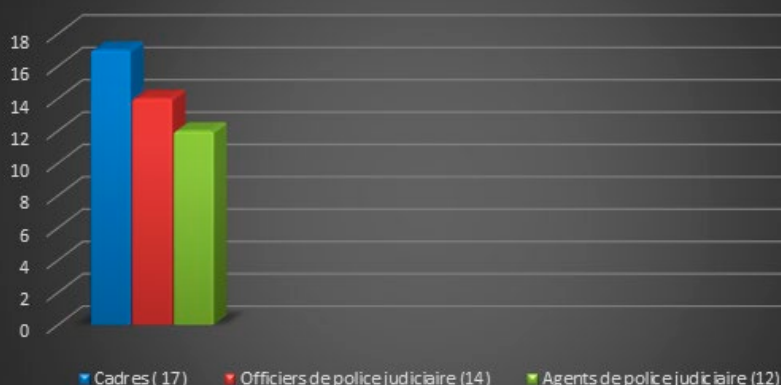
et du ministère de l'Intérieur et des collectivités Locales, ainsi que des agents publics ayants des compétences avérées en matière de lutte contre la corruption dont des magistrats, des inspecteurs généraux des finances, des cadres des douanes, du domaine national et des impôts, en plus d'un personnel de soutien technique et administratif.

Afin de garantir au personnel de l'office plus d'efficacité en matière d'enquêtes sur les affaires de corruption et de délinquance économique et financière, il était devenu nécessaire d'envisager, à leur profit, des cycles de formations spécialisées.

Aussi, et dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne P3A, notamment du programme «**SPRING**» destiné à l'appui à la bonne gouvernance politique et économique en Algérie, une session de formation a été organisée au profit de quarante trois (43) éléments (cadres et officiers et agents de police judiciaire) sur les «**techniques d'enquêtes sur les affaires de corruption**», sous forme d'ateliers et de journées d'études couronnée par un séminaire, en plus d'un voyage d'étude effectué en France et en Belgique, dont ont bénéficié quatre (04) cadres, pour mettre en pratique les enseignements reçus durant la période de formation et prendre connaissance des expériences de ces pays en la matière.

Le programme de formation visait :

EFFECTIF BÉNÉFICIAIRE DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPRING 2016-2017



Suite... >>>

- Une maîtrise des techniques d'enquêtes sur les affaires de corruption,
- Une connaissance des outils de collecte et de préservation des données,
- L'identification de certains procédés de police judiciaire au plan international contre la corruption.

Le choix des thématiques des ateliers, des journées d'études et du séminaire, répondait à des besoins précis exprimés par le personnel de l'office dans ce domaine.

1- Organisation des ateliers et journées d'études :

Dans le souci de garantir la maîtrise des thèmes enseignés, par les trois (03) experts en charge de cette formation, le personnel de l'office concerné a été scindé en deux (02) groupes d'une vingtaine d'éléments (21 et 22) chacun.

Le programme comprenait au total quarante-huit jours (48) de formation en 12 ateliers de deux jours, soit vingt-quatre (24) jours pour chaque groupe. Durant ces ateliers, douze (12) thèmes sur les modes opératoires utilisés par les criminels et les techniques d'investigation sur le blanchiment d'argent lié, ont été traités et ont permis au personnel de l'office de mieux cerner les techniques de recherches et d'enquêtes sur la corruption et d'identifier les terrains favorables à la corruption qui permettent de détecter les manœuvres utilisés dans les projets criminels et de remonter aux auteurs.

A la fin de cette première phase (ateliers), six (06) journées d'études ont été animées par d'autres experts, sur les thématiques suivantes :

2- Organisation d'un voyage d'étude :

En vue de mettre en pratique les éléments d'informations fournis par les formateurs et de prendre connaissance des mécanismes de lutte contre la corruption dans certains pays européens, quatre (04) cadres de l'office ont bénéficié d'un voyage d'étude d'une durée de dix (10) jours durant le mois de mars 2017, au cours duquel, treize (13) organismes engagés contre cette forme de criminalité ont été visités, dont onze (11) institutions publiques en France et en Belgique et deux (02) institutions Européennes, à savoir:

Agence Française Anticorruption –A.F.A (France-Paris), Service central des courses et jeux (direction centrale de la police judiciaire)(France-Paris), Office central pour la répression de la grande délinquance financière (direction centrale de la police judiciaire) (France-Paris), Office européen de Lutte Antifraude OLAF (Belgique, Bruxelles), Office Central pour la Répression de la Corruption (Belgique, Bruxelles)...etc...

3- Organisation d'un séminaire:

A l'issue de cette formation et en partenariat avec le programme P3A, l'office a organisé un séminaire sur le thème: « **la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé : enquêtes et effets** » à la résidence des magistrats à Alger, les 18 et 19 avril 2017, au profit de quatre vingt (80) participants dont quarante cadres et officiers de police judiciaire de l'office central de répression de la corruption et quarante autres représentants de différentes institutions publiques concernées telles que les ministères de la justice et des finances,

le commandement de la gendarmerie nationale, la direction générale de la sûreté nationale, la Cour des comptes, l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la cellule de traitement du renseignement financier, la banque d'Algérie ainsi que des élèves magistrats.

Au cours de ce séminaire, six (06) thèmes liés au phénomène de la corruption ont été traités par des experts algériens et européens et qui ont porté essentiellement sur :



les actes de gestion et la corruption, les paris sportifs et la manipulation des compétitions sportives, un enjeu d'avenir, la corruption dans les marchés publics, les effets de la lutte contre la corruption, la gestion de l'enquête sur la corruption transnationale...etc

Le séminaire a constitué un espace idoine à l'échange d'expériences et au rapprochement des points de vue sur les concepts et les pratiques en matière de détection des affaires de corruption dans le secteur public notamment dans le domaine de la passation des marchés devenu un milieu attractif pour la corruption et aussi dans le secteur privé qui joue un rôle important dans l'économie nationale et qui peut forger un foyer de prolifération de la corruption.

En conclusion, il convient de souligner l'impact positif du programme «**SPRING**» à travers l'approfondissement des connaissances du personnel de l'office en matière de lutte contre la corruption avec la perspective de bénéficier de nouvelles formations au titre d'autres programmes afin de parvenir à assurer leurs missions avec plus de technicité et de professionnalisme.

Contribution de l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC)

Ordre	Thème de journée d'études
01	La protection des témoins et des dénonciateurs en droit comparé.
02	La fraude fiscale et le recouvrement des avoirs dans le droit international.
03	La responsabilité des banques centrales dans le transfert des capitaux.
04	Les risques de corruption dans les subventions de l'Etat.
05	Les risques de corruption dans la chaîne de commerce extérieur (imp/exp).
06	Les manœuvres frauduleuses dans le transfert illicite des fonds vers l'étranger sous couvert de l'import.
07	Les niches de corruption dans les secteurs des douanes et des impôts.
08	La lutte contre la criminalité économique et financière et le blanchiment d'argent dans le contexte de la mondialisation.
09	Les méthodes d'investigation sur les avoirs criminels, leur détection et leur saisie.
10	Les outils et méthodes de détection de la corruption dans les marchés publics.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME
P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A



LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'UE. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.



ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union européenne (max 5 jours).



CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.



UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.



PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : www.facebook.com/programmep3a
Twitter : www.twitter.com/p3a_algerie
Chaîne Youtube : P3A Algérie
Flickr : www.flickr.com/p3a



Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org